

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jean-Michel CORLAY, le Maire.

Date de convocation : 12 février 2018

PRÉSENTS : CORLAY Jean-Michel, PARÉ Martine, LE GOFF Claude, LE BRAS Christine, CORLAY Isabelle, Jean-Luc LE LEUCH, TIBULLE Lionel, LE HUEC Marie-Aimée, Claude JAFFRE, PONGERARD Marie-France, LE BLIMEAU Didier, Sandrine ALLAIN, LE BOSSER Bruno, LE MOING Sandrine, GAUTIER Yves, KERZERHO Sylviane, FOUILLE Amélie, LE CORRE Renaud, Sandrine LE FUR, JEGOUX Joël, CONGUISTI Yvan et Karine DENONFOUX.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

LE SERREC Philippe a donné pouvoir à Yves GAUTIER

INVITÉ : M. AUGE Trésorier

Amélie FOUILLE a été élue secrétaire de séance

M. le Maire souhaite la bienvenue à Sonia SEVRETTE (nouvelle DGS) ainsi qu'à Messieurs GIQUELLO nouveau conseiller municipal et AUGE (nouveau Trésorier)

Yvan CONGUISTI, conseiller municipal, souhaite que sa réponse concernant la question relative à la STEP apparaisse sur le compte rendu du 11 septembre. Martine PARÉ, adjointe répond que l'on ne peut modifier un compte rendu dès lors qu'il est approuvé et signé. Toutefois, les observations sont prises en compte au moment de son approbation.

Sandrine LE FUR signale que sa remarque concernant le réfrigérateur trop petit à la salle Gauguin, n'a pas été reprise dans le compte rendu. J-Luc LE LEUCH répond que la salle Gauguin est équipée de 2 réfrigérateurs (un grand et un petit)

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté par 21 voix pour et 1 abstention (Yvan CONGUISTI).

D-19FEVRIER2018-1

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur CORLAY, Maire

Considérant la démission de Mme Marie-France PONGERARD le 25 janvier 2018,
Considérant son remplacement à compter de cette date par M. Sébastien GIQUELLO suivant de liste, qui a accepté de devenir conseiller municipal,

Le conseil municipal :

- prend acte de la démission de Mme Marie-France PONGERARD,
- prend acte de l'installation de M. Sébastien GIQUELLO en qualité de conseiller au sein du conseil municipal.

D-19FEVRIER2018-2

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur Corlay, Maire

Considérant la démission de Mme PONGERARD, à compter du 25 janvier 2018,
Considérant la nomination de Mme PONGERARD en tant que membre de plusieurs commissions municipales par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014,
Considérant son remplacement par M. Sébastien GIQUELLO au sein du conseil municipal, prenant effet immédiatement, conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir voté, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Sébastien GIQUELLO pour les commissions municipales suivantes :

- Urbanisme et environnement,
- Travaux et sécurité,
- Association-Culture

D-19FEVRIER2018-3

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 (Commune, Assainissement et lotissement Kergornet)

Rapporteur : M. Le Trésorier Municipal

Monsieur le Trésorier présente les comptes de gestion (commune, assainissement et lotissement) qu'il nous a transmis et qui retracent l'ensemble des mouvements financiers qui se sont produits au cours de l'année 2017.

- COMPTE DE GESTION COMMUNE

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par M. AUGÉ, Trésorier à Port-Louis, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par M. AUGÉ, Trésorier à Port-Louis, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- COMPTE DE GESTION du LOTISSEMENT COMMUNAL de KERGORNET

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par M. AUGÉ, Trésorier à Port-Louis, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Trésorier indique que les comptes de la communes sont bien gérés mais qu'il y a des améliorations a apporté en collaboration avec la trésorerie. En effet, il signale qu'il est obligatoire d'amortir des subventions imputées en classe 20 et de procéder à des intégrations du chapitre 23 au 21 dès la fin des travaux concernant un même bien. Il souligne également que pour le budget Assainissement, les amortissements doivent être réalisés tant pour les immobilisations que pour les subventions s'y réfèrents.

Il donne ensuite quelques informations concernant le recouvrement et indique que sur le budget de la commune, il est de 99.43% et le budget assainissement 94%. Il conseille aux élus de provisionner le risque financier.

Bruno LE BOSSER, conseiller municipal, demande à M AUGÉ si la mise en place d'un provisionnement se fait par dotation

M AUGÉ répond par l'affirmative en précisant que ces dotations peuvent être soit semi-budgétaire, soit budgétaire.

D-19FEVRIER2018-4**Vote des comptes administratifs 2017 (Commune, Assainissement et lotissement Kergonet)**

Rapporteur : Mme Corlay, adjointe aux finances

Les comptes administratifs retracent l'ensemble des mouvements financiers qui se sont produits au cours de l'année 2017, repris dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, présente les comptes administratifs 2017, étudiés préalablement par la commission des finances le 10 février dernier.

Le compte administratif de la Commune, pour l'exercice 2017, fait apparaître les résultats suivants et est en parfaite conformité avec le compte de gestion :

	COMMUNE		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	2 059 890,63 €	1 508 218,79 €	3 568 109,42 €
Recettes	2 764 245,24 €	425 274,58 €	3 189 519,82 €
Résultat de l'exercice	704 354,61 €	-1 082 944,21 €	-378 589,60 €
Résultat de l'exercice N-1	1 025 977,38 €	226 450,69 €	226 450,69 €
<u>Résultat cumulé</u>	<u>1 730 331,99 €</u>	<u>-856 493,52 €</u>	<u>873 838,47 €</u>
<i>Reste à réaliser au 31/12/17</i>			
en dépense		437 900,00 €	437 900,00 €
en recette		106 000,00 €	106 000,00 €
<u>Résultat cumulé net</u>	<u>1 730 331,99 €</u>	<u>-1 188 393,52 €</u>	<u>541 938,47 €</u>

Yvan CONGUISTI, conseiller municipal, demande quelles sont les raisons de l'augmentation de l'article 60612 (énergie électricité)

Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, répond que l'un des points d'augmentation concerne la salle Xavier Grall et que Martine PARÉ, 1^{ère} adjointe, a commencé à examiner les factures afin de comprendre cette différence.

Yvan CONGUISTI, conseiller municipal, souhaite savoir quelles sont les dépenses incluses à l'article 60632 (fournitures de petits équipement)

Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, explique qu'il s'agit de l'outillage du service technique ainsi que des fournitures pour remise en état ou réparation dans les logements locatifs.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil municipal délibère, approuve et vote le compte administratif commune 2017 à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Le compte administratif Assainissement, pour l'exercice 2017 fait apparaître les résultats suivants et est en parfaite conformité avec le compte de gestion :

	ASSAINISSEMENT		
	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	116 214,08 €	332 490,44 €	448 704,52 €
Recettes	167 561,49 €	774 201,00 €	941 762,49 €
Résultat de l'exercice	51 347,41 €	441 710,56 €	493 057,97 €
Résultat de l'exercice N-1	195 280,51 €	5 332,50 €	5 332,50 €

Résultat cumulé	246 627,92 €	447 043,06 €	693 670,98 €
<i>Reste à réaliser au 31/12/17</i>			
en dépense		2 247 000,00 €	2 247 000,00 €
en recette		1 525 000,00 €	1 525 000,00 €
Résultat cumulé net	246 627,92 €	-274 956,94 €	-28 329,02 €

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil municipal délibère, approuve et vote le compte administratif Assainissement 2017 à l'unanimité de ses membres présents et représentés

Le **compte administratif du lotissement communal Kergornet**, pour l'exercice 2017 fait apparaître les résultats suivants et est en parfait conformité avec le compte de gestion :

	Lotissement KERGORNET		
	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	250 064,10 €	206 660,79 €	456 724,89 €
Recettes	367 100,79 €	250 064,10 €	617 164,89 €
Résultat de l'exercice	117 036,69 €	43 403,31 €	160 440,00 €
Résultat de l'exercice N-1	407 460,56 €	-224 407,67 €	183 052,89 €
Résultat cumulé	524 497,25 €	-181 004,36 €	343 492,89 €
<i>Reste à réaliser au 31/12/17</i>			
en dépense			
en recette			
Résultat cumulé net	524 497,25 €	-181 004,36 €	343 492,89 €

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil municipal délibère, approuve et vote le compte administratif du lotissement de Kergornet 2017 à l'unanimité de ses membres présents et représentés

D-19FEVRIER2018-5

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (budget communal) Rapporteur : M Corlay, Maire

Alors même que le budget n'est pas encore voté pour l'année 2018 et conformément à l'article L 1612.1 du code général des collectivités territoriales, la commune peut, avec l'autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette faculté permettra de réaliser les opérations d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de la commune sans attendre le vote du budget 2018 pour un montant maximum de **1 000 €**.

Libellé	BP 2017	Autorisations d'engagement avant vote du budget 2018
Chapitre 16 -Emprunts et dettes assimilées dont l'article 165 – remboursement de cautionnements reçus	308 927 €	1 000 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise l'inscription de la somme de 1 000 € à l'article 165 afin de pouvoir procéder au remboursement de la caution d'un locataire.

D-19FEVRIER2018-6

Extension et aménagement du cimetière – demandes de subventions

Rapporteur : M. CORLAY, maire

Vu la délibération du 1^{er}/08/2016, l'acquisition du terrain vient d'être actée chez le notaire pour un montant de 160 000€, auquel s'ajoutent les frais d'acte et de bornage.

Le bureau CPA vient de nous remettre un avant-projet d'aménagement de l'extension du cimetière, pour un montant de 272 910.50 € HT.

Ce chiffrage comprend :

- des travaux de terrassement, réseaux, revêtement de sol, empierrement, murs ... de l'ancien cimetière pour 54 903.70 € HT et 145 735.90 € HT pour la partie extension,
- la réalisation de parking pour un montant de 46 270 € HT,
- la fourniture et pose d'un bloc sanitaire, la réalisation d'une pergola pour 26 000 € HT

Un chiffrage a également été réalisé concernant l'équipement funéraire pour la réalisation d'un jardin du souvenir, l'acquisition de cavurnes enterrées et de columbariums pour un montant de 57 028 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte le projet d'aménagement ci-dessus présenté, sollicite une subvention auprès des services de l'Etat (DETR - FSIPL) et du Conseil Départemental.

D-19FEVRIER2018-7

Acquisition d'un aérateur pour l'entretien des terrains de foot – demande de subvention

Rapporteur : M Tibulle, adjoint aux travaux

L'aérateur permet de réaliser des fentes ou des trous afin d'apporter de l'air dans le sol et au niveau des racines du gazon.

Dans le cadre de son dispositif d'achat de matériel de désherbage recentré sur l'entretien des terrains de sports de plein air, le Conseil Régional peut apporter une aide financière à hauteur de 40 ou 50% (selon le taux de la collectivité en zéro phyto)

Le coût de cette acquisition est de 3 475 € HT.

Sandrine LE MOING, conseillère municipale, demande s'il n'est pas possible de mutualiser ce matériel sur plusieurs communes

J-M CORLAY, maire, répond que cela est difficile car les besoins auront lieu en même temps, les allers/venues entraînent une perte de temps et lors de dégradations, il n'est pas toujours facile de répartir les frais occasionnés.

Joël JEGOUX, conseiller municipal, répond que compte tenu du coût de ce matériel après déduction de la subvention, il est préférable que la commune de Merlevenez ait son propre matériel.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à solliciter le Conseil Régional pour le financement de cet investissement.

D-19FEVRIER2018-8

Aménagement de la Mairie – demandes de subventions et autorisation de lancer la consultation des entreprises

Rapporteur : M. Corlay, Maire

Lors de la réunion du conseil du 11 septembre dernier, l'architecte d'intérieur présentait des travaux internes évalués à 280 000€ HT et l'architecte DPLG un estimatif de 57 500 € pour la création d'ouverture de toit et la rénovation de la verrière.

Le permis de construire a été obtenu mais avec un certain nombre de contraintes de la part de l'architecte des bâtiments de France (ABF) :

- Remplacement de vélux (côté rue) par des ouvertures de type « chien assis » d'où des travaux beaucoup plus importants
- Remplacement de vélux par des « casts » à l'arrière du bâtiment.

Au vu de ces contraintes et des travaux relatifs à l'isolation des bureaux du Maire et de la DGS, ainsi que des frais divers (archivage, câblage informatique et changement téléphonique), l'estimation des travaux est à ce jour de : 497 427.40 € HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés, accepte le projet d'aménagement ci-dessus présenté, et autorise le Maire à :

- solliciter des subventions auprès des services de l'Etat (FSIPL) et du Conseil Départemental (PST).
- Lancer la consultation publique auprès des entreprises.

D-19FEVRIER2018-9

Attribution du marché pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration (STEP)

Rapporteur : M. Corlay, Maire

Un avis d'appel public à la concurrence est paru sur les journaux Ouest France et Le Télégramme le 19 Octobre 2017. La réception des offres était fixée au 15 Décembre 2017.

Quatre sociétés ont répondu et six offres ont été remises dans les délais.

Après analyse des offres et conformément au règlement de consultation 3 offres ont été pré-retenues,

Une négociation (technique et financière) a été engagée et la commission d'appel d'offres réunie le 19/02 préconise de retenir l'offre économiquement la plus intéressante, présentée par la Sté FELJAS MASSON pour un montant de 1 718 570 € HT.

M. le Maire rappelle que les subventions octroyées ou attendues par les différents partenaires financiers sont à hauteur de 70 % et que le reste à financer est réparti entre la commune de Merlevenez (68%) et Ste Hélène (32%).

Claude JAFFRÉ rappelle également que dans la tranchée réalisée, du poste de la Madeleine (après la traversée de la RD) jusqu'à la STEP, seront enterrées les canalisations des deux communes. Chaque commune supportera financièrement le coût de ses canalisations et les frais liés à la réalisation de la tranchée seront répartis à hauteur de 50% entre les deux communes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés, autorise M. le Maire ou son représentant à notifier le marché à l'entreprise FELJAS MASSON et à signer tous documents liés à ce marché.

D-19FEVRIER2018-10

Projet d'aménagement d'un espace vert (au croisement des rues d'Hennebont et de Kérentrech)

Rapporteur : Mme PARÉ

Les élèves du lycée Talhouet d'Hennebont ont finalisé 4 projets d'aménagement concernant cet espace. Les commissions « cadre de vie » et « travaux » se sont réunies le 17 février dernier et ont retenu des éléments des deux projets.

Dans cet aménagement sera implantée une réplique de la fontaine Maria (circuit d'eau fermé) qui sera mise en valeur par un éclairage, ainsi que des plantations basses pour ne pas gêner la visibilité. Y seront également réalisés deux murets et un ou deux bancs.

Cette réalisation sera effectuée, courant mars, par les élèves qui ont fait le projet, car cette création compte dans la note de leur examen.

Le coût financier pour l'aménagement de cet espace vert, par les élèves du lycée Talhouet est estimé entre 8 000 et 10 000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés, approuve et autorise l'aménagement de cet espace vert.

D-19FEVRIER2018-11

Affaires diverses

Signatures de devis :

- Remplacement d'un candélabre accidenté – rond-point de la Madeleine, pour 2 170 € HT (SDEL)
- Audit et assistance à l'organisation d'un marché de prestations d'assurance, pour 1 850 € HT (Consultassur)
- Archivage des documents de la mairie (7 000 € HT en attente d'un 2^{ème} devis)
- Câblage informatique et poste téléphonique de la mairie (devis de 10 000 € à 19 000 € HT)
- Travaux supplémentaires (imposés par l'ABF) à l'école publique, concernant le préau - mur, et réalisation de 2 WC (dont 1 pour personne handicapée), pour 4 750.68 € HT (Sarl Le Squer frères)
- Salle multi-activités : avenant en moins-value de 2 877.72€ HT pour la Sté Le Fer TP
- Sablage et métallisation de 2 portails (fermetures à clef), pour un montant de 972.11 € HT (Métal Création)

Résultats des radars :

- Route de Ste Hélène (limitation à 70) – vitesse maximale relevée 115km/H
 - Village de Lesténo – vitesse relevée à 90km/H
 - Rue du cimetière (limitation à 50) : les excès de vitesse (56km/H) sont relevés après l'Alsh
- Karine DENONFOUX signale que devant chez elle, les automobilistes roulent très vite

Sécurité

- Ruelle des Ecoles : Afin d'interdire le stationnement, un sens interdit sauf riverains va être mis en place, à partir du puits.

- Allée des Templiers : Mis en place d'un panneau « voie sans issue »

Invitation des élus à visiter le **centre opérationnel et de renseignements de la gendarmerie** (Vannes)

Du 22/03 au 30/04, les mardi et jeudi – dans le créneau 17h - 19h/20h maxi

Réponse auprès de l'accueil de la mairie pour le 26/02/18

Questions diverses :

- Sandrine ALLAIN, conseillère municipale, demande s'il est possible que l'association ALM utilise le local du bas (ancien siège de l'ESM). Le bureau municipal va étudier cette possibilité.
- Karine DENONFOUX, conseillère municipal, souligne qu'il y a de problème avec les excréments des animaux sur les trottoirs (rue Germaine Tillon et rue des Eglantiers) – M. le maire répond que la police municipale a été avisée et qu'elle va verbaliser. Une sensibilisation vis-à-vis des personnes va également être insérée dans le bulletin
- Marie-Aimée LE HUEC, conseillère municipale, demande ce qu'il en est du déplacement à l'extérieur du défibrillateur (situé dans les vestiaires de l'ESM). J-Luc LE LEUCH répond que le déplacement se fera prochainement.
- Joël JEGOUX, conseiller municipal, signale que la butte de terre est toujours présente à Lesténo – M. le Maire répond qu'un courrier a été adressé au propriétaire et qu'il l'a rencontré à deux reprises à ce sujet.
- Claude JAFFRÉ, conseiller municipal, rappelle que la route menant au village de Kerplévert est très dégradée, surtout depuis qu'elle a servi de déviation, il est nécessaire d'engager des travaux très rapidement. Ces travaux seront étudiés dans le cadre de l'entretien de la voirie 2018.
- M. le Maire rappelle que les conseillers municipaux sont invités à rencontrer M. le Député, le 24 février, à 10h00 en mairie

Dates à retenir :

- le 24 mars à 10h00 – commission finances
- le 30 mars à 20h30 – Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55